

Permis de construire + certificat d'urbanisme:

P. Achard, J.-L. Durand, B. Dépit, M. Chabert.

Calamités agricoles:

Y. Mathias, J.-L. Durand, B. Dépit, M. Chabert, J.-P. Hottet

Festivités:

V. Vexovi, J.-L. Durand, B. Charasson, M. Chabert.

Environnement:

M. Chabert, B. Charasson, B. Dépit, J.-P. Hottet, V. Vexovi.

Villages fleuris:

G. Peysson, B. Charasson, P. Achard.

Commission des impôts:

12 délégués titulaires: Mathias Y, Hottet J.-P., Bénistant R, Durand J.-L., Doyon J, Chaupey L, Charasson G, Faveron A, Fenel A, Dépit B, Guibaud M, Marsanne G,

12 délégués suppléants: Blache J, Vinay P, Moreón P, Villard J.-P., Chaupey M, Darlay Eh, Hottet R, Bodin R, Gontard F, Mortas L, Chatelan J, Hottet J.

Contribuables propriétaires de bois:

2 titulaires: Mathias Jean, Chabert Gustave

2 suppléants: Moreón Jean Pierre, Vinay Paul.

Contribuables habitants hors de la commune:

2 titulaires: Robin Albert, Champey Maxime

2 suppléants: Terpent Georges, Thézier Henri.

du ditCommissions
diverses.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité, les délégués chargés de représenter la commune au sein des divers syndicats dont elle est adhérente:

Reçu 601.04.83

Syndicat Intercommunal à vocation multiple du canton de Bourg de Peage:

Délégué: M. Reynaud André, Suppléant: M. Mathias Yves.

Syndicat des eaux de Rochefort Sauxon:

Délégué: M. Chatelan Joël, Suppléant: M. Hottet Jean Pierre

Syndicat intercommunal d'électrification de Beauregard-Baret:

Délégué: M. Vexovi Valentin, Suppléant: M. Chabert Michel

(Handwritten signatures and initials)
 Charalson
 G. Peysson
 J. J.
 J. J.
 J. J.
 J. J.

Mardi 5 avril 1983.

Convocation du Conseil par la Poste le 31 mars 1983.
 Absent: M. Chatelan Joël.

Le

Révision des
listes électorales
Chambre des
Fétiers
reçu le 8-04-83

Monsieur le Maire communique au Conseil, la circulaire de Monsieur le Préfet, demandant de désigner deux délégués, pour la révision des listes électorales de la Chambre des Fétiers.

Après avoir délibéré, le Conseil désigne:

- un délégué chef d'entreprise: M. Chatelan Joël
- à défaut de compagnon ou second délégué, chef d'entreprise: M. Champey Michel.

du dit

Revalorisation
de l'indemnité
du Sonneur
Civil.
reçu le 8.4.83

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 février 1982, revalorisant l'indemnité du Sonneur Civil. Vu l'augmentation du S. M. I. C en 1982, il y a lieu de revaloriser l'indemnité du Sonneur Civil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide:
 Le sonneur civil percevra une indemnité de 728 F par an.

Les crédits sont prévus sur le budget 1983.

du dit.

Compte rendu.

Tout le Conseil est présent, sauf M. Chatelan Joël. Le compte rendu de la dernière réunion est lu et signé.

Présentation du budget à la nouvelle équipe municipale.

Assainissement et lotissement : Un contact sera repris avec la D. D. A et le Cabinet BEAUR, pour une étude plus approfondie du projet.

Réunion des écoles : Lors de la réunion de concertation du 26.03.83, de nombreuses demandes ont été présentées. Quelques une d'entre elles ont déjà retenu l'attention du conseil (changement des tableaux des 2 écoles, intervention possible de l'A. D. D. I. M, documentation demandée.

Dès que possible la commission des travaux établira un plan d'investissement pour l'amélioration des écoles).

Permis de construire : Accord pour 2 permis de construire, à Beauregard terrasse + garage à une villa, à Meymans, reconstruction d'un hangar agricole détruit par la tempête.

Divers : Augmentation de l'indemnité du sonneur civil.

Demande d'un second devis pour le remplacement des vitraux de l'église de Beauregard.

Les portes des églises de Beauregard et de Meymans ont été repeintes.

La remise en état de la débroussailluse est estimée à 836 F, H.T.

Village fleuri : des bacs seront achetés pour la place de la mairie. L'espace entre le garage de Meymans et la route sera comblé et fleuri. Le problème de l'écoulement des eaux du quartier de la Grange sera étudié par la commission des travaux et avec H. Mattei.

Réunion de la commission des travaux samedi 30 avril à 9h 30.

Prochaine réunion du conseil municipal, vendredi 6 mai à 20h 30.

(Signatures)

Mollat
G. Meymans
B. Charasso
D. Pataky
J. Pataky

Vendredi 06 mai 1983.

Compte Rendu. Convocation du Conseil Municipal: lundi 02 mai 1983.

Le conseil municipal est au complet.
Le compte rendu de la dernière réunion est lu et signé.

TRAVAUX: Suite à la réunion de la commission du 30 Avril 1983, le cantonnier exécutera les réalisations suivantes:

- charger les 2 planchers de l'école de Beauregard et changer la grille du jardin.
- curer les bouches d'égout à Beauregard
- enlever la terre amenée par les eaux de pluies sur les routes
- nettoyer le côté ouest de l'église de Meymans envahi par le lierre qui détériore le mur.
- construire un mur de séparation entre la place du foyer rural et la cour du café après accord des 2 parties pour le financement
- pendant les vacances scolaires, les tableaux mobiles des 2 écoles seront repeints, les tableaux muraux changés. A Meymans, les placards seront modifiés pour une meilleure ventilation, et des panneaux d'affichage seront posés.
- les tilleuls devant chez M. Hector seront épanoués à la floraison
- au foyer rural, une cuisine sommaire sera aménagée dans la petite salle à côté de la scène (chauffe eau, réchaud à gaz, frigo, évier, revêtement plastique au sol); chaque utilisateur fournira sa bouteille de gaz.

D'autres travaux sont à effectuer par des entreprises:

- assainissement et réparation du mur de l'Eglise de Meymans, à voir avec M. Chatelan
- dans les 2 églises, les circuits électriques sont en très mauvais état, l'installation sera refaite uniquement sur les parties utiles (à définir avec M.

prêtres). Un devis sera demandé avant de commencer les travaux.

- Suite aux 2 devis demandés pour le remplacement des vitraux de l'Eglise de Beauregard, la SANDA doit réétudier le dossier.
- dans le cadre de l'amélioration pour le logement, un devis sera demandé pour le chauffage à l'école de Feymans.
- à l'école de Beauregard, une réunion de chantier aura lieu de 20 mai à 18h afin de définir les priorités dans la suite des travaux à entreprendre.

Assainissement et lotissement.

Sur la parcelle prévue pour le lagunage, le cabinet BEAUR a procédé à une analyse de terrain. Le terrain étant très filtrant, l'étude doit être approfondie ou une autre solution trouvée.

Permis de construire

Accord pour 4 permis de construire ; 2 à Feymans pour la construction d'un garage et une salle de jeux, 2 à Beauregard pour une construction et une rénovation de maison d'habitation.

Divers.

Suite au problème de l'écoulement des eaux du quartier de la Grange et en accord avec M. Mattei, la commune n'a pas à intervenir.

La commune ne prend plus en charge le goudronnage des chemins d'accès aux habitations, quelques soient leurs années de construction.

La salle des fêtes ne sera plus louée aux jeunes n'étant pas de la commune compte tenu des dégradations constatées après chaque location.

Une enquête publique est ouverte pour l'agrandissement d'une porcherie, le conseil donne son avis favorable.

Le chemin de Bois Vert demande à être drainé, la Commission des Travaux se rendra sur les lieux le vendredi 13 mai à 18h30.

Travaux de
Voie. Répartition
globale pour
leur voie
aux communes
Prog. 1983.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une subvention de 47763 F a été allouée à la commune pour des travaux de voie, programme 1983, au titre de la dotation globale d'investissement en matière de voie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- prend acte de la subvention accordée et s'engage à exécuter les travaux de voie correspondants.

Reçu le 16.05.83

Les crédits seront prévus à l'article 233, du Budget supplémentaire 1983, section d'Investissement.
du dit _____

Demande d'
agrandissement
d'1 porcherie
M. Bodin André

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de Monsieur Bodin André de Beauregard-Baret, demandant l'autorisation d'agrandir une porcherie, lieu-dit "la Bressonnière".

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable, mais émet des réserves quant à la pollution des sources captées en aval de la construction envisagée.

Reçu le 16.05.83

(Handwritten signatures and initials)
Bharatta
G. Peysson
Yves

Lundi 30 mai 1983.

Compte Rendu

Convocation du Conseil mardi 24 mai.

Tous les membres du Conseil sont présents, le compte rendu de la dernière réunion est lu et signé.

École Maternelle:

Le dossier du projet de l'école maternelle est suspendu pour au moins un an.

Lotissement et lagunage:

Le Conseil Municipal a décidé par 9 voix contre deux de commencer le lotissement de Peymaus, selon le projet établi. Les deux propriétaires des terrains enclavés au bordant le projet municipal, à cet effet seront contactés.

afin de connaître leurs intentions.

Le dossier du lagunage ou de l'assainissement sera approfondi avec la D.D.A et le BEAUR, lors de la réunion du 14.06.83 à 9h30.

Zone simplifiée - Permis de construire:

La loi de décentralisation prévoit des modifications importantes pour l'attribution des permis de construire. Le zonage simplifié doit être actualisé, afin d'être éventuellement transformé en P.O.S (Plan d'Occupation des Sols).

Divers:

Pour l'agrandissement du CES de Bourg de Peage, une participation aux frais d'investissement est demandée à chaque commune du canton. Cette participation est calculée au prorata du nombre d'élèves et des revenus de la commune, elle est de 5.158 F, pour cette année. Le contrat de l'agent de bureau dactylo est prolongé jusqu'au 1er mars 1984.

Au quartier de Bois Vert, l'écoulement des eaux de pluie qui endommage la route, sera canalisé en bordure, jusqu'au tout à l'égout.

Le syndicat des riverains du Beset, devient une association foncière, (riverains, entreprises et communes). La commune accepte le principe d'une subvention de 2.500 F pour 1983. Cette somme sera inscrite au budget supplémentaire. En outre partie, un conseiller municipal délégué sera désigné pour siéger au bureau de cette Association.

_____ du dit _____

Prolongation du
poste d'Agent
de Bureau
Dactylographe
Reçu le 06.06.83

Le Conseil Municipal décide la prolongation de l'emploi d'Agent de Bureau Dactylographe à 6 heures par semaine, créé pour un an à dater du 1er mai 1982.

Cet emploi est prolongé pour une période de ~~un an~~ 10 mois afin de pouvoir apprécier la réalité et la nécessité de l'emploi permanent.

Les crédits sont prévus à l'article 610 du Budget.

_____ du dit _____

Indemnités
maires et
adjoints

À la suite de l'installation du Conseil Municipal, le 18 mars 1983, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que les indemnités du Maire et des deux adjoints

Reçu le
06.06.83.

seront calculées dans les limites du taux maxima prévu par la loi.

Le premier adjoint percevra 50% de l'indemnité du Maire, le deuxième adjoint percevra 25% de l'indemnité du Maire.

Rapport la délibération du 17 juin 1977, qui précise qu'en cas de revalorisation des traitements de la fonction publique le Maire et les Adjointe percevront automatiquement la majoration correspondante de leur indemnité de fonction. Les crédits complémentaires seront prévus à l'article 606 du budget supplémentaire 1983.

[Handwritten signatures and initials, including names like 'M. Desca', 'M. Charasse', and 'J. Guis']

29 JUIN 1983

conv. le

compte rendu

Tout le conseil est présent, sauf Mme Peysson excusée, Le compte rendu de la réunion précédente est lu et signé.

Lotissement Communautaire :

Suite à la décision du conseil de réaliser le lotissement de Mlegmans, les 2 propriétaires concernés ont fait connaître leur accord pour céder leur terrain à la commune. Quelques réserves ont été émises et doivent être définies plus précisément.

Lors de la réunion du 14.06.83, le Cabinet BEAUR, nous a conseillé de faire une lagune, en fonction de la nature du terrain et propose l'installation d'un décanteur-digesteur. Une étude est demandée. Le propriétaire du terrain prévu à cet effet a été contacté et fera connaître ses intentions.

Zonage simplifié et Permis de construire :

Une réunion de commission avec l'Équipement aura lieu le mercredi 6 juillet à 9 H., pour l'extension du zonage actuel et pour une éventuelle transformation en P.O.S. Le conseil donne son accord pour la construction d'un garage et réserve sa décision pour la demande d'un C.U.

Travaux :

Les devis demandés pour la réfection de l'installation électrique des 2 églises de la commune sont inscrites au budget.

Les travaux sont évalués à 5.152 F. à Meymans et 6.700 F. à Beaugard. Ils pourront éventuellement être subventionnés à 40% par le conseil général. Une participation sera demandée aux paroissiens.

Travaux à effectuer rapidement :

à Beaugard : changer 4 poutres qui soutiennent le plancher du clocher et percer une ouverture dans le mur pour une meilleure ventilation, Remettre en état le chemin des Tourniers endommagé par les pluies.

à Meymans : arranger le mur de la sacristie, reprendre le cheneau, finir les toitures, de l'école, de la Cure et du Foyer Rural.

Le cantonnier ressuirera tous les chemins de la commune pour combler les trous à l'ensable.

Divers : M. Reynaud, sera le représentant de la commune au Syndicat des riverains du Besset.

Prochaine réunion le 11 janvier 1983

(Signatures)
 G. Peyron
 J. Wessou
 J. Hattay
 J. Charat

11 Juillet 1983

Compte rendu

Convocation du conseil municipale le 6 juillet 1983.

Tout le conseil est présent, sauf M. Chabert et Mottet, excusés.

Zonage simplifié

Une réunion s'est tenue le 6 juillet avec les représentants de la D.D.E et de la D.D.A pour la modification du zonage. Les propositions suivantes ont été faites et sont mises à l'étude.

- Agrandissement possible de la zone constructible près du village de Meymans.
- Mise en place d'une zone à habitation diffuse aux quartiers de Bois Vert et des Barres.
- A proximité de Beaugard, possibilité d'agrandir la zone constructible près de la Départementale.

L'étude d'un plan d'occupation des sols est demandée à l'Équipement.

Assainissement

Les négociations sont en cours pour l'achat du terrain.

Lotissement

Un des propriétaires est revenu sur sa décision de vendre son terrain à la commune. Une procédure d'expropriation sera engagée. Des réserves sont émises pour la préservation de la source.

Divers

Pour la prochaine année scolaire l'ADDH assurera aux enfants des écoles 9 séances d'animation et d'initiation à la musique. La commune accepte de financer cette opération et inscrit à son budget la somme de 3.240F dont la moitié sera subventionnée par le Conseil Général.

— du dit —

Demande de subvention pour la réparation de l'église de Beauregard et de l'Église de Meymans

Monsieur le maire présente au conseil municipal, les devis de réparation de l'installation électrique des églises de Beauregard et de Meymans.

Les travaux sont souhaitables, vu la vétusté de l'installation très ancienne.

Les devis présentés par l'entreprise Sibaud de Chatusange le Goubet sont acceptés par le conseil.

Reçu le 27 juillet 1983.

| | | | | |
|-----------------------------|-----|--------|------|-----------|
| Pour l'église de Beauregard | H.T | 5.650 | TTC. | 6700,90 |
| Pour l'église de Meymans | H.T | 4.850 | TTC. | 5758,10 |
| | | 10.500 | | 12.453,00 |

- Sollicite une subvention du Conseil Général

- Une participation des fidèles sera demandée.

— du dit —

Demande de création d'un P.O.S.

Reçu le 19 juillet 1983

Le Conseil Municipal, après la réunion du 6 juillet 1983 avec les services de la DDE et la DDA, sur la modification du zonage simplifié, décide de demander l'élaboration d'un POS sur la commune de Beauregard-Baret, et souhaite la collaboration des services de la DDE et de la DDA.

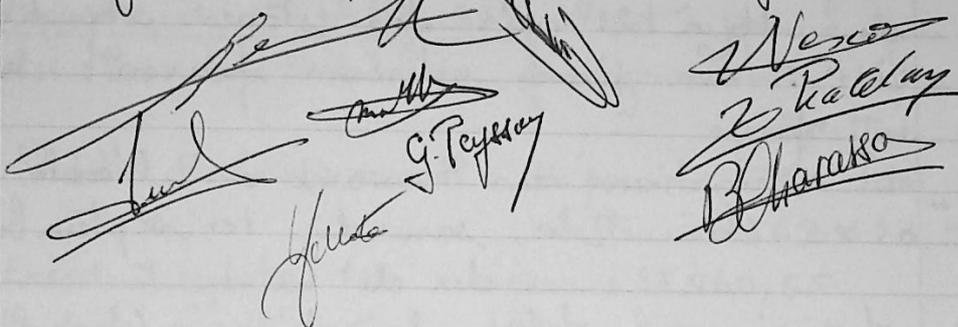
— du dit —

Renouvellement du contrat Villamar.

La Compagnie SAMDA a remplacé le contrat Villamar, réintégrer les avenants n° 1 et 2 et remplacer la déclaration de salaires des agents de la commune, dont

Reçu le
19 juillet 1983

le montant change toutes les années.
Le conseil municipal après avoir délibéré,
Accepte ce contrat,
Autorise le Maire à le signer.
Les fonds sont prévus sur le budget 83.



09 septembre 1983.

Compte rendu

Conseil municipal convoqué le 31 août 1983.
Tout le conseil est présent sauf H. Achard, excusé.
Lotissement: Pour que la vente des premiers lots ne soit pas retardée par une éventuelle procédure d'expropriation, le plan de lotissement a subi quelques modifications. 7 lots sont répartis sur le terrain dont la commune dispose à ce jour. La vente des 2 autres parcelles serait éventuellement bloquée, jusqu'à la fin de la procédure, les contacts avec les propriétaires concernés continuent.
Permis de construire: Le conseil donne un avis favorable à une demande de certificat d'urbanisme pour deux maisons d'habitation dans le zonage ainsi que pour le stationnement prolongé d'une caravane.

Plan d'occupation du sol: L'étude du POS est rendue officielle par l'arrêté du 12 Août 1983. Une réunion avec la DDE et la DOA aura lieu le 20.09.83 à 9h.

Ordures ménagères: mise à jour de la liste des contribuables, rappel des cotisations pour 1983 (même tarif qu'en 1982):
65 F pour une personne, 105 F pour deux personnes, 155 F pour trois personnes et au-delà, 130 F pour des résidences secondaires.

Divers:

Une demande est déposée auprès de la DDA pour que la commune soit déclarée sinistrée, suite à la sécheresse de cet été.

La mission locale pour l'insertion des jeunes sans emploi nous informe qu'elle propose aux jeunes de 16 à 21 ans des stages aboutissants à un CAP. Les jeunes intéressés peuvent se renseigner en mairie.

La réception des travaux à l'école de Beauregard a eu lieu le samedi 10 septembre 1983.

du dit

Lotissement communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'Avant Projet de lotissement communal établi par le BEAUR (Bureau d'Etudes Aménagement Urbain et Rural).

Reçu le 20.09.83

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents :

- ACCORTE l'Avant projet de lotissement communal,
- DESIGNER le BEAUR en qualité de maître d'œuvre pour les missions de géométrie, urbanisme, ingénierie,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces et marchés nécessaires à la réalisation du projet.

(Signatures)

24 Octobre 1983.

Compte Rendu

Tout le Conseil est présent et signe le compte rendu de la réunion précédente.

Lotissement : le dossier suit son cours ; le BEAUR a préparé l'avant projet simplifié, qui sera étudié lors d'une prochaine réunion.

Assainissement : le prix du terrain est fixé en accord avec le propriétaire à 5F le mètre carré, les indemnités

comprises. Le dossier a été accepté par la D. D. A et les travaux pourront commencer en février 1984.

Permis de construire: le conseil donne son avis favorable à 4 permis de construire, pour 1 maison d'habitation, 1 cellier, 1 bâtiment agricole, extension d'habitation.

Compte administratif 1982: est approuvé par l'ensemble du conseil - Section de fonctionnement: dépenses 621 871,36

recettes: 702,331,91
Section d'investissement: dépenses: 361 127,92
recettes: 369 127,92

Excédent global de clôture: 88 460,55

Budget supplémentaire 1983: sont inscrits au budget supplémentaire les travaux de rénovation des logements de l'école de Beauregard, de la salle de réunion et du hall de la mairie. Les devis sont demandés.

Section de fonctionnement: dépenses 88 391
recettes 88 391

Section d'investissement: dépenses 155 894
recettes 155 894

(le détail de ces chiffres est sur le panneau d'affichage)

Questions diverses:

Le Syndicat d'électricité inscrit à son programme des travaux de renforcement du réseau qui dessert la Bressonnière. Il est prévu l'installation d'un transformateur plus puissant au village et un autre à la Bressonnière.

+ il y auras suivi avec sa débroussailluse toutes les bordures de route nécessitant un élagage.

- Le repas des anciens offert par la commune aura lieu cette année à la salle polyvalente de Beauregard, le 11 décembre 1983.

- La demande d'installation de téléphone à l'école de Ojymans ne sera pas prise en charge par la commune. Elle paraît injustifiée par le faible nombre de communications et la proximité d'une cabine.
- La demande par les parents d'élèves d'organiser une classe de mer est acceptée. Outre la participation du Conseil Général, le financement sera assuré par

1/3 par la commune, 1/3 par le sou des Ecoles et l'Amicale laïque, 1/3 par les parents d'élèves (année 1984). 2.06.84 - 21.06.84

- L'Atelier scolaire de Beuregard sera reconstruit
- L'Inauguration de la Salle de Beuregard est prévue le 5 novembre à 17H30.

Remembrement : Une réunion d'information sur le remembrement des terres agricoles, aura lieu le lundi 7 novembre à 19H, toute la population est invitée. M. Gibou de la D.D.A animera cette séance.

_____ du dit _____

Approbation
d'un versement
par la SAMOA,
après sinistre
Tempête,
complément
reçu le 4.11.83
à La Puy.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 1983, qui approuvait un règlement SAMOA, suite aux dégâts de la tempête des 7 et 8 novembre 1982. Après une demande complémentaire sur la réparation des vitraux de l'Eglise de Beuregard, la SAMOA nous propose pour ces vitraux une somme de 22131 F. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTÉ** le versement.

_____ du dit _____

Assainissement
village de Meymaus
Acquisition de
terrain
reçu le 28.11.83
à La Puy

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'Assainissement du village de Meymaus. Pour la station d'épuration, il y a lieu d'acquiescer un terrain à Madame Geneviève Delaye, d'environ 2200 m². Cette parcelle est située sur la section AL 106 du cadastre.

- Un droit de passage sera donné à la propriétaire du terrain, Madame Delaye,
 - Le prix est fixé à 4,00F le m² plus 1,00F de réemploi
 - Les crédits seront prévus à l'article 210 du Budget primitif 1984.
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette acquisition.
- _____ du dit _____

Plan d'occupa-
tion des sols.
reçu le 28.11.83
à La Puy

Le Maire expose au Conseil Municipal les nouvelles dispositions réglementaires issues de la loi du 7 janvier 1983 précisées par le décret du 9 septembre 1983 portant sur les plans d'occupation des sols.

Il précise que la responsabilité de l'élaboration et de la procédure de mise en place des plans d'occupation des sols est transférée depuis le 1-10-83 aux communes et que dans ce cadre il est nécessaire d'une part de prendre acte de ces nouvelles responsabilités et d'autre part de préciser les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat (Chambres d'Agriculture, des Métiers, du Commerce et de l'Industrie, le Département et la Région). Ces services feront connaître à la commune leur souhait d'être ou non associés à cette élaboration.

Ulérieurement, le représentant de l'Etat fera connaître à la commune quels sont les représentants et définira avec le maire les formes de l'association de ces services.

Qui l'expose du Maire, le Conseil Municipal :

- prend acte des nouvelles responsabilités qui lui sont transférées par l'Etat,
- décide la prescription d'un plan d'occupation des sols sur la totalité du territoire communal,
- détermine comme suit les modalités d'association des personnes publiques autres que l'Etat,
- les services publics autres que l'Etat seront conviés aux réunions précédant chaque phase importante de l'élaboration du P.O.S.

- début de l'étude,
- approbation du projet du POS
- après l'enquête publique
- propose à Monsieur le Préfet de bien vouloir accepter les mêmes modalités pour les services de l'Etat.

_____ du dit _____

Election au
Conseil d'Admini-
stration de
la CNRACL.

N° Immatriculation
de la commune

26 C 205

20 ju let 28.11.83

à l'Etat

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire du 5 septembre 1983 de Monsieur le Préfet.

Cette circulaire demande de désigner les Représentants des communes au sein du Conseil d'Administration de la CNRACL.

La commune classée en 4ème catégorie, le Conseil

deura désigner quatre candidats.

Après avoir délibéré le Conseil désigne:

- M. Dutoya Alain, Maire d'Hagetman (40).
- M. Petit André, Maire d'Eaubonne (95)
- M. Ritondale Léopold, Maire d'Hyères (83).
- Mme. Rosignol Simone, Maire de Bègles (33).

du dit

Demande
subvention.
Réfection salle
de la mairie et
Hall

reçu le 9.12.83
à la Préf

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la réfection de la salle de la mairie et de son Hall.

Les devis présentés par l'entreprise Agrancier (plâtrerie-peinture):

Salle de la mairie; HT: 11638,10 F TTC: 13802,79 F

Hall; HT: 7792,55 F TTC: 9241,97 F

Totaux HT 19430,65 F TTC: 23044,76 F

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis pour ces travaux et sollicite une subvention du Conseil Général.

du dit

Demande de
subvention
Réfection logements
école Beauregard
reçu le 9.12.83
à la Préf

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de réfection des deux logements de l'école de Beauregard.

Les devis présentés par l'entreprise Agrancier (plâtrerie-peinture): HT: 57057,20 F TTC: 67669,84 F

et de M. Henri Sibers

(électricité): HT: 16634,80 F TTC: 19727,92 F

(plomberie sanitaire): HT: 9021,32 F TTC: 10699,29 F

Totaux HT 82.712,52 F TTC 98.097,05

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ces devis pour ces travaux et sollicite une subvention du Conseil Général.

(Signatures)

Le Maire: *[Signature]*
M. Dutoya: *[Signature]*
M. Petit: *[Signature]*
M. Ritondale: *[Signature]*
Mme. Rosignol: *[Signature]*
M. Henri Sibers: *[Signature]*
M. Peyron: *[Signature]*

Compte Rendu

8 Décembre 1983.

Convocations: 1er décembre 1983.
 Tout le conseil est présent. Le compte rendu de la dernière réunion est lu et signé.
 Cette réunion s'est déroulée ^{en présence} de Monsieur Henri Durand, Conseiller Général, et de l'ensemble du Conseil Municipal.
Remeublement: Une réunion d'information sera organisée avec l'ensemble des propriétaires de la commune. Des agriculteurs et des membres de communes déjà remeubrées sont invités et nous ferons part des problèmes soulevés au cours de leur remeubrement.
Lotissement: Il a été proposé d'échanger le terrain municipal avec une parcelle située à l'entrée du village de Meymaux. Cette nouvelle proposition remet en cause le projet initial et demande à être étudiée.
Assainissement: Le devis pour l'installation d'un décanteur digesteur est de 490 000 F TTC et sera subventionné à 45% sur le total H.T.
Questions diverses: Le programme de voirie de l'année 1984 sera défini lors de la réunion de commission du 17 décembre 1983 à 9H. Le Conseil donne son avis favorable à un C.V. Les travaux de rénovation des deux logements des écoles sont commencés. Achat d'un extincteur pour la salle polyvalente de Beauregard-Barêt.
Ecole Maternelle: Le projet de construction d'une école maternelle intercommunale est repris. La demande d'autorisation auprès de la Préfecture sera faite dans le cadre du Syndicat à vocation multiple.

du dit

Ecole Maternelle
 Intercommunale
 reçu le
 19.12.83

Monsieur le Maire devant les demandes formulées par les parents des élèves pour la scolarisation des enfants en âge préélémentaire de la commune, soumet au Conseil Municipal les possibilités de créer une école maternelle intercommunale entre les communes de Beauregard-Barêt, la Beaume d'Hostun, Eymeux et Jaillaus.

Le conseil Municipal après avoir délibéré:
 DECIDE la création d'une école maternelle intercommunale gérée par les communes de Beauregard-Barêt, la Beaume d'Hostun, Eymeux et Jaillaus.

Cette construction pourrait être réalisée dans le cadre du SIVH du canton de Bourg de Péage.

DEMANDE pour cette réalisation une subvention au Conseil Général.

(Handwritten signatures and initials)
 Yceot
 H. Durand
 [Signature]
 [Signature]
 [Signature]

Réunion du 5 Janvier 1984.

Compte rendu

Absents : Madame Peysson, Monsieur Chabert excusé.

Convocations du 28-12-83.

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion précédente et abordent les sujets suivants:

Lotissement: Le Conseil Municipal refuse la proposition d'échanger le terrain municipal avec la parcelle située à l'entrée du village pour ne pas retarder le lancement du lotissement. En effet la proposition d'échange nécessite de refaire toutes les études alors que le projet initial est déjà bien défini. Toutefois pour prendre en considération les objections émises, la commune proposera au propriétaire une solution pour préserver au mieux la source située sur le terrain restant à acquérir.

Assainissement: Le projet d'installation d'un déversoir d'égout doit être présenté à la DASS par le BEAUR. Le Conseil Municipal trouvant que la différence de devis est très importante n'abandonne pas définitivement le projet de lagune et étudiera les solutions pour la rendre étanche. Une lagune serait sans doute beaucoup moins onéreuse pour la commune tant pour l'installation que pour l'entretien.

Voirie: La réunion de la commission des travaux du 17-12-83 a permis de définir environ 3km 600 de chemins à refaire pour l'année 84. Détail du programme: VC n° 3 sur 1km 500, VC n° 5 0km 500, VC n° 6 sur chaussée déformée 120m, chemin tête d'homme 1km, chemin Fernier Grubaud 500m, place de l'Eglise de Beauregard.

Questions diverses: Pour remplacer le camion de l'employé communal, il est prévu d'acquies une remorque basculante au prix de 11 129 F TTC et une voiture utilitaire d'occasion.

Achat de 2 pneus arrières pour le tracteur.

L'Ancien Comité des Fêtes de Peymaus se réunira le 26-1-84 à 20h au Foyer Rural. Toutes les personnes intéressées pour relancer la fête des laboureurs sont invitées à cette réunion.

du dit.

Virement de crédits

Reçu le 13-1-84

Travaux de voirie programme n° 6 au programme n° 9.
diminué article 233, augmenté article 233 de 6 579,98
diminué art. 232 programme n° 5 au premier programme n° 5 bis 100 000.
— art. 18 — du dit — art. 16 — 0,24

Coûtat

ADDITI

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un coûtat entre la commune de Beauregard Beret et

